



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - *Fax* : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org *Mél* : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris le 26 avril 2017

RÉSULTATS CAP AVANCEMENT ÉDUCATEURS

(SOUS-RESERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé :

Claude THEODORE (Tél : 05 62 51 39 45)

Frédérique PAULIC (Tél : 02 97 35 14 21)

Déclaration liminaire

Cette CAP se tient dans un contexte politique d'entre deux tours des élections présidentielles. Au lendemain du premier tour le SNPES-PJJ/FSU ne peut que s'alarmer face aux résultats qui viennent confirmer des replis nationalistes, des discours de haine et de racisme au travers de la montée de l'extrême droite. Ceci ne présage rien de bon pour l'avenir du service public et des populations les plus en difficulté et les plus stigmatisées, celles auprès desquelles les personnels de la PJJ exercent leur mission d'éducation.

Continuer sur la voie des politiques libérales axées sur l'austérité, la discrimination, au travers de programmes répressifs et sécuritaires au détriment des libertés publiques et individuelles ne peut qu'aggraver la question du chômage, de la précarité et renforcer les inégalités sociales.

Le SNPES-PJJ/FSU réaffirme ses valeurs de solidarité, de justice sociale, d'égalité et appelle dès aujourd'hui à se mobiliser massivement le 1er mai lors des manifestations de la journée internationale des travailleur.euse.s afin de lutter contre les idées conservatrices et réactionnaires.

La fin du quinquennat laisse en héritage entre autres, des politiques d'austérité, la loi travail, l'état d'urgence, l'augmentation du chômage....cette politique ne peut que nous laisser un goût très amer.

Monsieur URVOAS, Garde des sceaux, nous apprend, dans sa lettre adressée au « futur ministre de la justice », que des raisons de calendrier ont empêché l'aboutissement de la réforme de l'ordonnance de 1945. Le SNPES-PJJ/FSU réaffirme qu'il s'agit d'un réel manque de volonté politique.

La fin de la perpétuité pour les mineur.e.s et des TCM ne suffissent pas à infléchir de manière significative la dimension répressive des nombreuses modifications de l'ordonnance de 1945 de ces dernières années.

Sur plusieurs points, nous sommes d'accord avec les affirmations du ministre ; depuis de nombreuses années le SNPES-PJJ/FSU dénonce l'état des services de la PJJ qui sont sous dotés en personnel et la dégradation continue des conditions d'exercice des missions.

- quid des conditions de travail dans tous les services? alors même que l'administration met en avant la prévention des risques psycho-sociaux
- quid des normes de travail en milieu ouvert et de la pluridisciplinarité ?
- quid de l'avenir de l'insertion à la PJJ avec la disparition du corps des professeur.e.s techniques ?

Le plan d'action sur les conditions de travail en milieu ouvert, la note « adaptabilité », la prise en charge des jeunes radicalisé.e.s et la sécurisation des locaux sont présidés par la même logique. La priorité donnée à la lutte contre le terrorisme et à la radicalisation, compromettent l'individualisation des prises en charge des jeunes, la relation de confiance, le travail avec les familles et viennent faire rupture dans leurs parcours.

C'est une adaptabilité à la pénurie et non au parcours du ou de la jeune. De fait, l'individualisation de chaque prise en charge est remise en question par une gestion comptable annualisée dans chaque service. Cette adaptabilité instaure le principe de la flexibilité et aggravera encore les conditions de travail.

La seule politique efficace de lutte contre la délinquance des mineur.e.s est celle de l'éducation.

Concernant le projet de passage en catégorie A des éducateur.trice.s au 1er février 2018, le compte n'y est pas. La lecture du décret présenté par la fonction publique démontre de fait que nous ne sommes même pas sur une catégorie « A- » mais bien sur un passage en « A minuscule » ! En effet, le texte tel qu'il est prévu aujourd'hui ne garantit en rien le déroulé de carrière pour les éducateur.trice.s sur les deux grades prévus et soulève des inquiétudes sur les possibilités de promotion sociale au sein du corps des CSE.

Pour cette CAP d'avancement, nous continuons à dénoncer le caractère subjectif et arbitraire de l'avancement au mérite. Il sera d'autant plus prégnant avec la mise en application du RIFSEEP à compter de juillet 2017 qui viendra renforcer la mise en concurrence entre les agents et portera atteinte au travail en équipe

A l'occasion du CTC des 23 et 24 septembre 2016, lors de l'étude du bilan social 2015 le SNPES PJJ FSU a attiré votre attention sur la disproportion constatée dans l'avancement des éducateur.trice.s aux grade de 1er classe. En effet il apparaissait que lors de la CAP de cette même année le nombre d'hommes promus 1ère classe est plus important (55,4%) que le nombre de femmes (44,5%) alors que la profession est fortement féminisée dans ce grade (54,4% d'éducatrices pour 45,6% d'éducateurs 2ème classe).

Dès lors il convient d'interroger ce qui freine l'avancement des personnels féminins dans notre administration.

Comme lors de chaque CAP, le SNPES-PJJ/FSU réaffirme le droit à une progression de carrière tout au long de la vie professionnelle et donc son attachement à l'avancement lié à l'ancienneté fonction publique comme critère le plus objectif. Ce positionnement est aussi le seul moyen de lutter pour l'égalité salariale entre hommes et femmes au sein de la fonction publique.

Pour finir, la CGT-PJJ et le SNPES-PJJ/FSU souhaitent interpeller l'administration sur l'organisation de la CAP « mobilité printemps 2017 ». En effet, nous avons toujours dénoncé la règle dite « des deux ans » qui entrave le droit à la mobilité des personnels.

En l'absence de CAP d'automne 2017, les anciens stagiaires pré-affectés au 1er janvier 2016 et dont l'ancienneté sera de 1 an et 9 mois au 1er septembre 2017 devront donc patienter 2 ans et 9 mois. Pour cette raison, nous demandons qu'ils puissent tous prétendre à la mobilité dès la CAP de juin 2017. De plus, nous demandons que cela devienne un principe pour tous les personnels concernés à l'avenir.

Par ailleurs, vous opposez comme argument au maintien de cette règle dite des deux ans le risque d'une mobilité trop importante qui déstabiliserait les services. Afin d'avoir une analyse objectivée, nous demandons à titre expérimental, que dès cette mobilité, les agents puissent participer au mouvement, quelle que soit leur ancienneté. Un bilan serait alors effectué à la CAP suivante afin d'évaluer les conséquences sur les terrains, notamment en terme de stabilité des équipes.

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE 1ere CLASSE EDUCATEUR(TRICE)S

AVANCEMENT							
LISTE PROPOSÉE PAR LE SNPES PJJ FSU				LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION			
NOM DE FAMILLE	NOM D'USAGE	PRENOM	Ancienneté M J	NOM DE FAMILLE	NOM D'USAGE	PRENOM	Ancienneté M J
FERRIGNO		Roger	36 a1m 15 j	DJELLOULI	ISELIN	Nourhane	21 A 03 M 22 J
WAREMBOURG		Jean- Claude	35a 5 m 19 j	JUARES		Veronique	20 A 03 M 23 J
RICOUL		Laurette	35a 5m 11 j	MAZILIER		Marielle	18 A 03 M 25 J
BLASSELLE		Guy	34 a 1m 6j	LEBRUN		Fabien	16 A 00 M 28 J
RAMY-SEPOU		André	33a 9m 3j	TODESCO		Jocelyne	16 A 11 M 00 J
MONNET		Eric	33a 2m	SAUMON		Jean Luc	27 A 11 M 00 J
GUFFROY		Franky	33a 0m 11j	MATOUGUI		Jamal	23 A 08 M 13 J
AMADOR		Jean- François	30a 11 m 7j	HALLIEZ		Franck	23 A 04 M 00 J
VISNELDA	GUSTAVE	Jocelyne	29a 0m 26j	PREVOST		Anne	17 A 03 M 27 J
BOURLA		Philippe	28a 4m	FRANCOIS		Albert	16 A 06 M 20 J
KOZLOWSKI	WAREMBOURG	Corinne	28a 4m	CALOGERO		Vincent	17 A 11 M 05 J
DELISLE		Sylvie	28a 3m 27j	STAMM		Valerie	17 A 03 M 23 J
SAUMON		Jean-Luc	27a 11m	PLOUVIEZ		Virginie	16 A 03 M 21 J
SAMY	DAVID	Guylène	27a 3m 15j	MBENOUN		Jean-Oscar	16 A 00 M 28 J
DANEL		J-Philippe	27a 2m 16j	HODGE	BORDIN	Candia	16 A 08 M 14 J
LANDAIS		Stéphane	27a 1m	YAZID		Bachir	23 A 08

							M 13 J
MELES		Danielle	26A 10 m 24 J	DELGADO		Adrien	16 A 06 M 20 J
BAUMGARTNER		Roger	26a 4m	LORIENT		Fabienne	17 A 01 M 11 J
DEBUCQUOY		J-Roger	26a 3m 29j	HAIF		Nordin	16 A 00 M 28 J
VANOOSTEN		Emmanuel	26a 3m 29j	KOUDJIL		Abdelkader	19 A 06 M 00 J
MICHEL		Georges	25a 11m 29j	FOURNY	LALLOUE	Anne	16 A 06 M 20 J
LENFANT	MAGNIER	Florence	25a 7m 20j	OUMAR		Limane	17 A 03 M 27 J
ARTIGUSSE		Sylvie	25a 4 m	HERNANDEZ		Edouard	21 A 07 M 11 J
PECOVNIK		Nikolaus	25a 1m 21 j	DEBUCQUOY		Jean Roger	26 A 03 M 29 J
DJENADI		Mohamed	25a 1m	GUFFROY		Franky	33 A 00 M 11 J
CHEHAIBOU		Jamila	25a 0m 24 j	RANDRIANARIVONY	RALIJAONA	Verohanta	19 A 00 M 16 J
BERNARD	BOUHAFRA	Marianne	25a 0m 24j	LENFANT	MAGNIER	Florence	25 A 07 M 20 J
CAMPO		Cyril	24a 2m 29j	DEWALLE		Vincent	21 A 10 M 12 J
GROSPIRON		Fabrice	23a 11m 21 j	RUIZ		Jean- Francois	19 A 01 M 00 J
CARBONNET		Pascal	23a 11m	FERRIGNO		Roger	36 A 01 M 15 J
MATOUGUI		Jamal	23a 8m 13j	ARTIGUSSE		Sylvie	25 A 04 M 00 J
YAZID		Bachir	23a 8m 13j	ABELICHE		Karim	15 A 06 M 21 J
ROBIN		Corinne	23a 8m 13j	SEGATTO		Christelle	15 A 03 M 29 J
GOURDIN		Stéphane	23A 7m 29j	GOUDIN		Raphael	15 A 00 M 29 J
BALAYA-GOURAYA		Hélène	23a 5m 17j	SELVA		Sabrina	14 A 04 M 00 J
HALLIEZ		Franck	23a 4m	CANADAS		Florence	14 A 04 M 00 J
CHENEVEZ		Patrick	23a 2m	FORMOSA	FORMOSA	Nicole	14 A 03

		UEMO	14j				M 29 J
LEFRANC		Denis	22a 11m 2j	GRANDGIRARD		Elisabeth	14 A 01 M 00 J
LEDIEU		Marie- Agnes	22a 4m	LECOESTER		Frederic	14 A 01 M 00 J
DEWALLE		Vincent	21a 10 m 12 j	BOUKRI		Rachid	14 A 01 M 00 J
HERNANDEZ		Edouard	21a 7 m 11 j	BARDINET-HAFIZ		Julien	14 A 01 M 00 J
BELGHOZLANE		Isabelle	21a 7 m 11 j	OSTROWSKI		Franck	14 A 01 M 00 J
DEMEYER		Roger	21a 5m	BOUDILLET		Franck	13 A 11 M 14 J
RAMSAMY		Charles	21a 5 m	DELVALLEZ		Joffrey	13 A 11 M 00 J
DOERLER		Sandrine	21a 4m	HARREGUY	OSSOLA	Nadine	14 A 04 M 00 J
DJELLOULI	ISELIN	Nourhane	21a 3 m 22 j	WOLLE		Nancy	13 A 04 M 00 J
CHABAUD		Jérémy	21a 3m 22 j	JARI		Choukri	13 A 03 M 11 J
QUINOL	FOULE	M-Jeanne	21a 1m 27 j	ROQUES		Julien	13 A 03 M 11 J
HALLIEZ		William	20a 5m 16j	DRAFAT		Karim	15 A 05 M 29 J
JUARES		Véronique	20a 3 m 23j	NAVEL	MARTIN	Stephanie	13 A 03 M 11 J
QUENOY		Fanny	20a 3m 23 j	BATTAH		Fatima	13 A 03 M 11 J
KOUDJIL		Abdelkader	19a 6 m	BOUTILLIER		Christophe	13 A 03 M 11 J
ALPOU		Willy	19a 6 m	CHEIKH		Amel	13 A 03 M 11 J
TRAMMA		Florent	19a 6m	RAYNAUD	RAYNAUD- MARTINS	Virginie	13 A 03 M 11 J
MARCHAL		Frédéric	19a 4m	BERTHON		Delphine	13 A 03 M 11 J
GAYRAL		David	19a 1m	HILDERAL		Marie- France	12 A 11 M 21 J
RUIZ		J-François	19a 1m	GRANGIER		Arnaud	12 A 04 M 00 J
RANDRIANARIVONY	RALIJAONA	Verohanta	19a 0m 16 j	DELAMOTTE	CHUILENG- LOUNDOU	Patricia	13 A 04 M 00 J

JOAO		Patrice	18a 6m 24j	LOONES		Sebastien	13 A 03 M 00 J
METTON		Franck	18a 4m	PALMIER		Jean-Marie	12 A 07 M 29 J
ATMANI		Ahcene	18a 4m	FARRE		Franck	12 A 04 M 00 J
CRETEL		J-René	18a 3m 25 j	AYED	TOUNSI	Naima	12 A 03 M 26 J
CHAUVEAU		Laetitia	18a 3m 25 j	FARINACCI		Frederique	12 A 03 M 26 J
CHEBLI		Halima	18a 3m 25 j	ROUSSELET		Kathel	12 A 03 M 26 J
MAZILIER		Marielle	18a 3m 25 j	SELLIEZ		Emmanuel	12 A 03 M 26 J
DARNAL	TREGUER	Catherine	18a 1m 20 j	DUCHATEAU		Amandine	12 A 03 M 26 J
ROBERT		Magali	17a 11m 21j	TOULLEC	ANROCHTE	Elodie	13 A 00 M 29 J
CALOGERO		Vincent	17a 11 m5 j	BORDEAU		Laila	12 A 03 M 26 J
RAHMOUNI		Michel	17a 8m 15 j	SAMPERS		Alexia	12 A 03 M 26 J
BARREAU		Véronique	17a 5m 4j	SANE		Kadidiatou	12 A 03 M 26 J
LE BIHAN		Frédéric	17a 3m 29 j	MICHEZ	ABEIJON	Barbara	15 A 06 M 21 J
TEKRANE		Hamid	17a 3m 27 j	DYREK	GAUDUIN	Severine	12 A 02 M 25 J
PREVOST		Anne	17a 3m 27 j	FARCY		Christine	11 A 06 M 00 J
BROUZES		Sylvie	17a 3m 27 j	ROUSSEL DE COURCY	BALME	Aude	11 A 04 M 21 J
OUMAR		Limane	17a 3m 27 j	MEALLET		Celine	11 A 04 M 00 J
LE ROUGE		J .Yves	17a 3m 27 j	MILAD		Karima	11 A 11 M 00 J
STAMM		Valérie	17a 3 m 23 j	DARRAS		Amandine	11 A 04 M 00 J
PRAT		Hugues	17a 2m 27 j	BOURGOUIN		Ludovic	11 A 04 M 00 J
DERADJI		Abdelaziz	17a 1 m 25 j	TOYER		Emilie	11 A 04 M 00 J
LORIENT		Fabienne	17a 1 m	FORT		Boris	11 A 04

			11 j				M 00 J
CHEVROLLIER	LEFEBVRE	Céline	17a 1m	LOMPREZ		Sebastien	11 A 04 M 00 J
MELILLO		Corrado	17a 1m	ZWIAUER		Agathe	11 A 04 M 00 J
FRANCOIS		Elyseenda	17a 1m	SENDZINSKA		Jimmy	11 A 04 M 00 J
GUILLARD		Pierre	17a 1m	ROGER		Nicolas	11 A 07 M 00 J
KOSSOU	REMY	Eloïse	17a 1m	BIET		Jili	11 A 04 M 00 J
DEPIERRE		Isabelle	16a 11m 27 j	KEROUREDAN	GOUEYTHIEU	Gaelle	13 A 00 M 00 J
LEBLANC		Lionel	16a 11m 27 j	COURTOIS		Gaelle	11 A 04 M 00 J
TODESCO		Jocelyne	16a 11m	DRAME		Aboubakary	12 A 04 M 00 J
JOSSE		Gervais	16a 10 m	SEGAUX	ORGAZ	Catherine	11 A 04 M 00 J
BAYED	GHMAT	Fatima	16a 9 m 17 j	BENSEDIK		Farid	11 A 04 M 00 J
HODGE	BORDIN	Candia	16a 8 m 14 j	BOUNOUA	AZZEDINE	Khedidja	11 A 08 M 12 J
AHMED		Ibrahim	16a 7 m	MEGHIDAS		Akli	10 A 04 M 00 J
ALLHEILIG		Laurence	16a 6 m 20 j	EZ ZAJJARI		Nabila	10 A 04 M 00 J
MAJEUR		Myriame	16a 6 m 20 j	GOTZORG	ALESSANDRI	Elodie	10 A 04 M 00 J
BRUNET		Pierre	16a 6 m 20 j	ESSEKI		Karima	10 A 04 M 00 J
FOURNY	LALLOUE	Anne	16a 6 m 20 j	BELGOURARI		Barka	11 A 11 M 00 J
GAUTHIER		Guillaume	16a 6 m 20 j	BLANCHOT		Francois- Michael	11 A 02 M 00 J
DELGADO		Adrien	16a 6 m 20 j	DAVID		Stephanie	10 A 04 M 00 J
FRANCOIS		Albert	16a 6 m 20 j	RATAJCZAK		Lindsey	13 A 00 M 18 J
LARBI-DAOUADJI		Hamid	16a 6 m 20 j	BRISON		Evelyne	09 A 04 M 00 J
MESSINA		Joseph	16a 6 m 20 j	MALESPINE		Florence	10 A 11 M 00 J

PECOME		Willy	16a 6 m 20 j	CHAMBLAN		Magali	09 A 03 M 00 J
SANCHEZ		Valérie	16a 6 m 20 j	EL MADANI		Yacine	10 A 00 M 27 J
SANTIN		Bruno	16a 6 m 20 j	PIEUX		Ghislaine	09 A 03 M 00 J
BONIN		J-William	16a 6 m12j	CAVALIE		André- Pierre	11 A 03 M 29 J
MESSAAD	BEN MOHAMED	Helam	16 a 4 m	DANBIELLE		Pascal	15 A 00 M 15 J
GAUCHARD		Alban	16 a3 m 28 j	LECOINTRE		Jean-Luc	15 A 06 M 21 J
BOUILLON		Fabrice	16 a3 m 28 j	CARNIER		Emile	14 A 11 M 29 J
PELLET		Sylvain	16 a3 m 28 j	MENCE		Annabelle	09 A 03 M 00 J
TARISSAN		Emmanuelle	16 a3 m 28 j	BOUHLALI		Nassima	09 A 03 M 00 J
DUMAS	FICHET	Isabelle	16a 3 m 21 j	MONGE		Katia	09 A 03 M 00 J
PLOUVIEZ		Virginie	16a 3 m 21 j	RACAUD		Philippe	13 A 03 M 00 J
CORNEC		M-France	16a 3 m 21 j	GARCIA		Eric	14 A 00 M 20 J
BOELDIEU		Stéphane	16a 3 m 21 j	SAUTRON		Kevin	09 A 03 M 00 J
ALVES		Daniel	16a 3 m 21 j	SIGNEUX		Fabien	09 A 03 M 00 J
FLEURY		Bénédicte	16 a 3 m 14 j	GATE		Denis	13 A 04 M 00 J
CINUS		François	16 a 3 m	DAVENEL		Guylaine	08 A 04 M 00 J
DONATIEN-ASSET		Didier	16a 3 m	DIAS		Virginie	08 A 04 M 00 J
DESTOUESSE		Florence	16 a 1 m 15 j	GLOUBI		Jaoiad	10 A 03 M 00 J
SOW		Saliou	16 a 1 m 15 j	KEFI		Chemsedin	15 A 06 M 21 J
DUMAS	FICHET	Isabelle	16a 3 m 21 j	KHAFIF		Majid	14 A 04 M 00 J
PLOUVIEZ		Virginie	16a 3 m 21 j	BERKANE		Mohamed	10 A 02 M 16 J
CORNEC		M-France	16a 3 m	TOUIL		Karim	13 A 04

			21 j				M 00 J
BOELDIEU		Stéphane	16a 3 m 21 j	MOUMNI		Salah	10 A 09 M 00 J
ALVES		Daniel	16a 3 m 21 j	GIRAUD		Stephanie	14 A 01 M 13 J
FLEURY		Bénédicte	16 a 3 m 14 j	DJADOUN		Fadila	08 A 06 M 00 J
CINUS		François	16 a 3 m	FAUCHER		Melanie	10 A 03 M 00 J
DONATIEN-ASSET		Didier	16a 3 m	NGO BIKAI		Pélagie	09 A 02 M 00 J

COMMENTAIRES

En réponse à notre déclaration liminaire, le SDRH, comme à chaque CAP, ne comprend pas l'attachement du SNPES-PJJ/FSU à l'avancement à l'ancienneté qui selon lui, est contraire aux règles de la Fonction Publique.

En ce qui concerne cette CAP d'avancement, malgré les nombreux exemples que font remonter les délégué-es sur la réalité des terrains, le SDRH refuse d'entendre les conséquences du mérite sur la promotion sociale des personnels.. Il indique qu'une note de l'administration est en préparation afin d'expliquer à tous les agents le fonctionnement de l'avancement à partir de l'entretien professionnel jusqu'à la CAP concernée.

A cette CAP, 128 agents ont été inscrits au tableau d'avancement au grade d'éducateur 1^{ère} classe. Le SDRH a partiellement pris en compte les demandes des organisations syndicales et ne s'est pas cantonné aux seules priorités fixées par les DIR. Cela a permis à la marge, à des agents non priorisés, non proposés, d'accéder à cette promotion.

Concernant la règle des deux ans, le SDRH n'a pas pour l'instant répondu à la proposition des OS, indiquant qu'il reste sur le maintien de cette règle « dans l'intérêt des services ».

Deux recours en évaluation ont été examinées.

Quatre demandes de disponibilité ont été formulées et acceptées par l'administration pour :
MENDY Françoise - GIRIN Marie - VOLCKE Émilie - SCHOENVETTER Jacky